Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	8 - 2016	
Séance	ordinaire	
Date	28 avril 2016	
Lieu	Crans-près-Céligny, carnotzet communal	
Heure	19h00	Fin de séance à 20h30 – suivie d'une agape pour marquer la fin de la législature
Auteur PV	Raphaël Bourqui	
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir		
Prochaine séance	**22 septembre 2016**	

Présent(e)s	Bossert Henri (**Prés**) Président Barrense-Dias Yara Bieler Eric Bochud Georges Bourqui Fabien Chevalier Denys Scrut /supp Conus Jean Delley Stéphane Vice-présid. Démétriadès Alexandre Favre Suzanne Scrutatrice Haas Roland Pittet Jacques Pommaz Quentin Schnider Rudolf Soldini Sacha Tschuy Frédéric Scrutateur Vuille Jean-Pierre Scrut /supp Ruey-Ray Elisabeth (**ERR**) Codir Seematter Violeta (**SV**) Codir Christian Séchaud Secr.général	Excusés	Faillettaz Jean-Luc (**JLF**) Codir Beuret Philippe Miéville Laurent

Ordre du jour :

1. Appel. 2
2. Approbation du procès-verbal n° 7-2015, de la séance du 29 septembre 2015 2
3. Approbation de l'Ordre du jour. 2
4. Communications du bureau du Conseil. 3
5. ~~6~~ Communications du Comité de Direction 3
6. ~~7~~ Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 3
7. ~~8~~ Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions 3
8. ~~9~~ Rapports des commissions. 3
9. ~~10~~ Préavis, informations du CODIR 4
10. ~~11~~ Divers 5

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR, les membres du conseil ainsi que le public dont le commandement de la Police de Nyon avec le cmdt Rochat, le cap Schmidt, le plt Gilgen, le lt La Croix, le lt Dessarzin.

Délibérations :

1. Appel.

Effectué : ***17 présents, 2 excusés***

2. Approbation du procès-verbal n° 7-2015, de la séance du 29 septembre 2015

Le procès-verbal, parcouru page par page, ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté par 15 voix favorables et 1 abstention.**

3. Approbation de l'Ordre du jour.

Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus. Il relève la coquille dans la numérotation avec l'absence du point 5 dans l'ordre du jour et propose de la rectifier.
Les points 6 et 7, selon la numérotation adaptée, n'ont pas d'objet et ne seront pas ouverts.

Décision : **l'ordre du jour modifié est accepté, à l'unanimité.**

4. Communications du bureau du Conseil.

Prés : remercie la PNR pour l'invitation du Conseil au rapport d'activité du 14 mars.

Pour les agendas :
27.06.2016, 18h00, séance d'installation du Conseil, le lieu sera communiqué.
Les conseillers reconduits et les nouveaux sont priés de renseigner le bureau, pour la mise à jour des adresses, dès que leur nomination opérée.

24.08.2016, 19h00, séance de la CoFin.
22.09.2016, 20h00, première séance du Conseil 2016-21, à Crans, salle communale

5. ~~6~~ Communications du Comité de Direction.

ERR : souhaite la bienvenue à l'état major, présente chacun, les excusés ainsi que les 3 collaboratrices administratives qui sont Mme Nathalie Angéloz, adjointe de M.Séchaud, Mme Valérie Häussermann aux finances et Mme Jenny Denéréaz aux RH.

6. ~~7~~ Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)

Décision : **le poste n'est pas ouvert (selon ODJ point 3)**.

7. ~~8~~ Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions

Décision : **le poste n'est pas ouvert (selon ODJ point 3)**.

8. ~~9~~ Rapports des commissions.

12/2015 – Règlement du Conseil Intercommunal (report selon PV7-2015, point 9)

M.Démétriadès commente le rapport et fait lecture de la conclusion.

Prés : soumet le règlement au vote, chapitre par chapitre :
Art 1 à 14, approuvés à l'unanimité,
Art 33, l'amendement proposé dans le rapport est accepté à l'unanimité,
Art 15 à 34, approuvés à l'unanimité,

M.Pittet : Art 36, souhaite que des suppléants participent aux séances de la CoFin, sans droit de vote, et soient ainsi en mesure de remplacer le titulaire sans perte d'information.

M.Démétriadès s'inquiète du risque de dispersion de la confidentialité en élargissant la commission.

ERR : Le Codir soulève le déséquilibre que peut apporter des suppléants sont trop prenants.

M.Pommaz : la répartition est source de déresponsabilisation

M.Soldini : cette modification pourrait être refusée par le canton. Le dossier devrait être repris et la mise en application sensiblement retardée.

M.Vuille demande le retrait du sous-amendement et propose au bureau de se renseigner pour introduire ultérieurement une proposition de modification du règlement.

M.Pittet maintient sont sous-amendement.

M.Bieler : précise que l'art 36 amendé a été soumis au canton et qu'il est acceptable.

Prés : ouvre le vote: 8 voix en faveur du sous-amendement et 8 voix contre. Le président tranche et la nomination de suppléants est refusée.

Prés : Art 36, selon le rapport est accepté à l'unanimité,
Art 35 à 54, approuvés à l'unanimité,
Art 55 à 73, approuvés par 15 voix, 1 absent au vote,
Art 73 à 107, approuvés à l'unanimité.

Décision : **le rapport et le règlement complet sont votés et acceptés à l'unanimité**

17/2016 – Rapport de gestion 2015

M.Bieler commente succinctement le rapport. La réception tardive des documents a nécessité le report de la séance pour en prendre connaissance. La conclusion est lue.

Décision : **le rapport est voté et accepté par 15 voix pour et 1 abstention.**

18/2016 – Comptes 2015

M.Bieler précise que la commission a travaillé sur un document provisoire et la version finale est parvenue le 22 avril. La conclusion est lue.

M.Pittet : quelles sont les recommandations de la fiduciaire qui n'ont pas été suivies ?

M.Bieler: la présentation des engagements hors bilan et des fonds propres.

Décision : **les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité**

19/2016 – Acquisition d'un véhicule supplémentaire

M.Vuille fait la lecture de la conclusion du rapport

M. Pittet relève le paradoxe du principe de remplacement des véhicules tous les 2 ans et la volonté de maintenir l'ancien véhicule.

ERR : L'ancien véhicule serait en réserve pour des transports plus "soigneux".

M.Bochud : que sont la rampe et la matrice de commande ?

M.Vuille : la rampe est sur le toit, affiche des messages, comporte la sirène et les gyrophares.

M.Haas : la rampe peut-elle être transférée sur le nouveau véhicule ?

M.Vuille : l'ancien véhicule doit rester opérationnel pour les cas de dépannage.

ERR : Réaffecter ces anciens équipements sur un véhicule neuf est peu rationnel. De plus, l'ancien véhicule perdrait sa vocation de solution de dépannage.

Décision : **le rapport est accepté à l'unanimité, le véhicule sera acheté**

9. ~~10~~ Préavis, informations du CODIR

ERR : Pas de nouveau préavis planifié. Les prochains seront introduits conformément aux exigences liées au début d'une nouvelle législature.

10. ~~11~~ Divers

M.Vuille demande à ce que le détail des vacations soit communiqué lors des versements.
Demande un meilleur contrôle des dates dans les textes des préavis.

ERR annonce le départ de M.Séchaud qui se lance un nouveau défi professionnel. Elle le remercie chaleureusement pour sa collaboration, son engagement personnel et la réussite de la mission de mise en place de la PNR.
Un pensée positive est envoyée à M.Faillettaz, excusé pour cette soirée.

SV remercie l'assemblée, l'état Major et commandement, M.Séchaud, pour la collaboration en confiance et efficace au nom du CODIR, ceci depuis le début de la PNR.
A titre personnel, elle fait l'éloge de 10 ans de collaboration avec Mme Ruey-Ray dans le dicastère de la police.

Prés se joint aux remerciements du CODIR, lève la séance et invite l'Assemblée et le public à une agape offerte par la commune de Crans.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
Police NyonRégion